



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

esthéticiens

Question écrite n° 128575

Texte de la question

M. Alain Bocquet attire l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale, de la jeunesse et de la vie associative sur les inquiétudes de la Confédération nationale des instituts de beauté (CNAIB) au sujet du nouveau BTS « esthétique-cosmétique- parfumerie » envisagé par l'éducation nationale qui devrait entrer en vigueur en septembre 2012. Cette nouvelle formation remplacerait le diplôme actuel. Les heures de techniques esthétiques seraient réduites de deux-tiers (de 513 heures, elles passeraient à 180). Les conséquences vont inmanquablement conduire à former de manière inadéquate des personnels titulaires, jusqu'à présent d'un niveau supérieur, étant à même de diriger des instituts ou des spas et d'être formateurs des techniques d'esthétiques notamment dans les LEP, CFA ou autres. La CNAIB précise que « la France va adopter une législation qui va la mettre en retrait par rapport aux autres législations européennes qui développent des diplômes de niveau 6 (bac + 3), ce bac + 2 n'ayant qu'un niveau 5 sur l'échelle européenne ». Elle considère que le maintien d'un diplôme sur deux ans et d'une formation de techniques esthétiques dispensée sur une période de 500 heures est un minimum requis indispensable pour former des professionnels de qualité. Il lui demande les prolongements que le Gouvernement entend apporter dans ce domaine pour maintenir une professionnalisation de niveau équivalent.

Données clés

Auteur : [M. Alain Bocquet](#)

Circonscription : Nord (20^e circonscription) - Gauche démocrate et républicaine

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 128575

Rubrique : Commerce et artisanat

Ministère interrogé : Éducation nationale, jeunesse et vie associative

Ministère attributaire : Enseignement supérieur et recherche

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 21 février 2012, page 1474

Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)